

## **Objectifs :**

Maintenir son employabilité dans le cadre des missions d'un agent de surveillance renforcée (ASR)

## **Public concerné et prérequis :**

Pré-requis:

## **Qualification des intervenants :**

\*\*\*\* Emploi avec armement de catégorie B (légal) \*\*\*\*

## **Moyens pédagogiques et techniques :**

800 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras.  
Vidéoprojecteur, tableau blanc.

## **Durée, effectifs :**

4 heures.

12 stagiaires.

## **Programme :**

La séance de tir s'articule autour de trois modules:

## **Modalités d'évaluation des acquis :**

S'il apparaît en cours de la séance, que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

## **Sanction visée :**

A l'issue de chaque séance d'entraînement, une attestation de suivi est délivrée au stagiaire et les tirs validés sont inscrits à son carnet de tir.

## **Matériel nécessaire pour suivre la formation :**

Institut Français de Sécurité – 23 rue Béranger 92100 Boulogne-Billancourt – SIRET 83128462500025  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11922234392 auprès du préfet de région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Autorisation du CNAPS sous le numéro FOR-092-2123-10-31-20240682010  
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Cahier ou carnet pour la prise de note

**Délais moyens pour accéder à la formation :**

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation.

**Taux de réussite à la formation :**

100%

**Taux de satisfaction de la formation :**

100%

**Tarif :**

100,00 €